

100 H. 7. Chemin tendant depuis la croix de Liarigat, jusqu'à la limite de la commune par les collines, sa moindre largeur devra être de huit pieds; en outre, il y aura lieu de le porter à ladite largeur sur les points où elle est moindre.

## Chemin des Sanges

1872	11 Avril	Demande de classement du Chemin des Sanges —
1872	5 <sup>e</sup> Juin	Approbation du projet de classement dudit chemin qui sera entre tenu au moyen des prestations des habit. de la commune qui il en appelle de devant.
1873	9 Mars	Le Conseil, vu l'insuffisance des ressources locales, retire la demande de classement du Chemin des Sanges
1874	2 Mai	Demande du classement du chemin des Sanges est de celui de Nully — Déclassement de celui de L. de Hat sur un rapport de la Commission des Chemins — Renouvé la demande
1875	7 <sup>e</sup> Juin	
1876	19 Mars	Après avoir demandé deux fois le classement du Chemin des Sanges, le Conseil ajourne le classement projeté par la raison que les autres chemins ont besoin de toutes les journées de prestation — M. le Maire et M. Bourcier Narcisse, conseiller, protestent contre le vote du Conseil
1872	5 Mai	Vigieusement des prestations de Jarnagin - Chemin de Jarnagin - Note des ressources = pour 1874 } Rodier des J. J. — 148.80 } 1872 ————— } ————— } 143.39 } ————— } ————— } 86.62 }
1873	4 Mai	